

5. Types d'ordre

Type d'ordre	I	II
Souscripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Personnes physiques résidentes ou non résidentes, de nationalité marocaine ou étrangère ; Personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas aux catégories d'investisseurs qualifiés tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et par l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC 03/19 telle que modifiée et complétée et justifiant de plus d'une année d'existence à la date de la souscription ; Investisseurs qualifiés de droit marocain tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC 03/19 telle que modifiée et complétée, hors OPCVM monétaires et obligataires court terme ; Investisseurs qualifiés de droit étranger tels que définis par l'article 1.30 paragraphe (c) de la circulaire de l'AMMC n°03/19 telle que modifiée et complétée. 	<ul style="list-style-type: none"> Personnes physiques résidentes ou non résidentes, de nationalité marocaine ou étrangère ; Personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas aux catégories d'investisseurs qualifiés tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et par l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC 03/19 telle que modifiée et complétée et justifiant de plus d'une année d'existence à la date de la souscription ; Investisseurs qualifiés de droit marocain tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC 03/19 telle que modifiée et complétée, hors OPCVM monétaires et obligataires court terme ; Investisseurs qualifiés de droit étranger tels que définis par l'article 1.30 paragraphe (c) de la circulaire de l'AMMC n°03/19 telle que modifiée et complétée.
Montant de l'offre	300 000 132 MAD	199 999 852 MAD
En % du montant global de l'opération	60 %	40 %
Nombre d'actions	1 271 187	847 457
Prix de souscription	236 MAD par action	236 MAD par action
Minimum de souscription par investisseur	12 711 actions, soit 2 999 796 MAD	Aucun minimum
Plafond des souscriptions par investisseur	<ul style="list-style-type: none"> Pour l'ensemble des investisseurs hors OPCVM, 10% du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'Opération, représentant 211 864 actions, soit 49 999 904 MAD ; Pour les OPCVM, le minimum entre : <ul style="list-style-type: none"> 10% du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'Opération, représentant 211 864 actions, soit 49 999 904 MAD et ; 10% de l'actif net de l'OPCVM correspondant à la valeur liquidative au 27 juin 2025. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour l'ensemble des investisseurs hors OPCVM, 10% du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'Opération, représentant 211 864 actions, soit 49 999 904 MAD ; Pour les OPCVM, le minimum entre : <ul style="list-style-type: none"> 10% du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'Opération, représentant 211 864 actions, soit 49 999 904 MAD et ; 10% de l'actif net de l'OPCVM correspondant à la valeur liquidative au 27 juin 2025.
Placement	<ul style="list-style-type: none"> Pour les investisseurs qualifiés de droit marocain tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC n°03/19 telle que modifiée et complétée, hors OPCVM : Chef de file et co-chef de file du syndicat de placement ; Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger tels que définis par l'article 1.30 paragraphe (c) de la circulaire de l'AMMC n°03/19 telle que modifiée et complétée : Tous les membres du syndicat de placement ; Pour les autres catégories d'investisseurs hors OPCVM monétaires et obligataires court terme : Tous les membres du syndicat de placement. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour les investisseurs qualifiés de droit marocain tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC n°03/19 telle que modifiée et complétée, hors OPCVM : Chef de file et co-chef de file du syndicat de placement ; Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger tels que définis par l'article 1.30 paragraphe (c) de la circulaire de l'AMMC n°03/19 telle que modifiée et complétée : Tous les membres du syndicat de placement ; Pour les autres catégories d'investisseurs hors OPCVM monétaires et obligataires court terme : Tous les membres du syndicat de placement.
Couverture des souscriptions	<ul style="list-style-type: none"> Pour les personnes physiques ou morales de droit marocain ou étranger (non qualifiées), les souscriptions doivent être couvertes à 100% par : <ul style="list-style-type: none"> un dépôt effectif (encaissement de chèque, espèces ou virement) sur le compte du souscripteur, et/ou ; un collatéral constitué de titres selon les modalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> obligations d'État : prises à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ; OPCVM monétaires à valeur liquidative quotidienne : pris à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ; parts d'OPCVM à valeur liquidative quotidienne (hors monétaires), dépôts à terme, actions cotées : pris à 80% maximum de la valeur à la date de souscription. Pour les investisseurs qualifiés de droit marocain : aucune couverture au moment de la souscription ; Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger (i) justifiant de plus d'une année d'existence à la date de souscription de la présente Opération ou (ii) ayant déjà effectué une opération sur le marché primaire ou secondaire de la Bourse de Casablanca : aucune couverture au moment de la souscription Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger (i) ne justifiant pas de plus d'une année d'existence à la date de souscription de la présente Opération et (ii) n'ayant pas déjà effectué une opération sur le marché primaire ou secondaire de la Bourse de Casablanca : couverture à 30% par un dépôt effectif (encaissement de chèque, espèces ou virement) ou à 100% par une caution bancaire. La couverture par collatéral est soumise à l'appréciation de chaque membre du syndicat de placement retenu par le souscripteur. La couverture de la souscription en espèces, chèque, virement et/ou en collatéral devra rester bloquée, jusqu'à l'allocation des titres en date du 09 juillet 2025. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour les personnes physiques ou morales de droit marocain ou étranger (non qualifiées), les souscriptions doivent être couvertes à 100% par : <ul style="list-style-type: none"> un dépôt effectif (encaissement de chèque, espèces ou virement) sur le compte du souscripteur, et/ou ; un collatéral constitué de titres selon les modalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> obligations d'État : prises à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ; OPCVM monétaires à valeur liquidative quotidienne : pris à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ; parts d'OPCVM à valeur liquidative quotidienne (hors monétaires), dépôts à terme, actions cotées : pris à 80% maximum de la valeur à la date de souscription. Pour les investisseurs qualifiés de droit marocain : aucune couverture au moment de la souscription ; Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger (i) justifiant de plus d'une année d'existence à la date de souscription de la présente Opération ou (ii) ayant déjà effectué une opération sur le marché primaire ou secondaire de la Bourse de Casablanca : aucune couverture au moment de la souscription Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger (i) ne justifiant pas de plus d'une année d'existence à la date de souscription de la présente Opération et (ii) n'ayant pas déjà effectué une opération sur le marché primaire ou secondaire de la Bourse de Casablanca : couverture à 30% par un dépôt effectif (encaissement de chèque, espèces ou virement) ou à 100% par une caution bancaire. La couverture par collatéral est soumise à l'appréciation de chaque membre du syndicat de placement retenu par le souscripteur. La couverture de la souscription en espèces, chèque, virement et/ou en collatéral devra rester bloquée, jusqu'à l'allocation des titres en date du 09 juillet 2025.
Modalités d'allocation	<ul style="list-style-type: none"> Allocation au prorata des demandes 	<ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} allocation : par itération à hauteur de 211 actions par souscripteur ; 2^{ème} allocation : allocation du reliquat au prorata de l'exédent des demandes au-delà des 211 actions.
Règles de transvasement	<ul style="list-style-type: none"> Si le nombre d'actions demandé au niveau du type d'ordre I est inférieur à l'offre correspondante, la différence est attribuée au type d'ordre II. 	<ul style="list-style-type: none"> Si le nombre d'actions demandé au niveau du type d'ordre II est inférieur à l'offre correspondante, la différence est attribuée au type d'ordre I.

6. Syndicat de placement et intermédiaires financiers

Type d'intermédiaires financiers	Dénomination	Adresse
Conseiller Financier et Coordinateur Global	CFG Finance	5-7, rue Ibnou Toufail, Casablanca
Co-Conseiller Financier	Valoris Corporate Finance	Angle Route El Jadida et rue Abou Dhabi, Casablanca
Chef de File du Syndicat de Placement	CFG Marchés	5-7, rue Ibnou Toufail, Casablanca
Co-Chef de file du syndicat de placement	Valoris Securities	Angle Route El Jadida et rue Abou Dhabi, Casablanca
	Al Barid Bank	798, bd Ghandi - Angle Boulevard Ghandi Et Boulevard Brahim Roudani, Casablanca
	Alma Finance Groupe	92, boulevard d'Anfa, Casablanca
	Artbourse	7, boulevard Abdelkrim Al Khatabi, Casablanca
	Atlas Capital Bourse	88, rue Benbrahim El Marrakchi, quartier Hippodrome, Casablanca
	Attijari Intermédiation	163, avenue Hassan II, Casablanca
	Banque Centrale Populaire	101, boulevard Zerktouni, Casablanca
	Bank Of Africa	140, avenue Hassan II, Casablanca
	BMCE Capital Bourse	140, avenue Hassan II, 7 ^{ème} étage, Casablanca
	BMCI	26, place des Nations Unies, Casablanca
	BMCI Bourse	Bd. Bir Anzarane, imm. Romandie I, Casablanca
	Capital Trust Securities	50, boulevard Rachidi, Casablanca
	CDG Capital Bourse	7, Bd Kennedy, Anfa Sup, Casablanca
	CFG Bank	5-7, rue Ibnou Toufail, Casablanca
	Crédit Agricole du Maroc	Place des Alouyine, Rabat
	Crédit du Maroc	201, bd. d'Anfa, Casablanca
	CDM Capital Bourse	201, bd. d'Anfa, Casablanca
	CIH Bank	187, avenue Hassan II, Casablanca
	ICF Al Wassit	Espace Porte d'Anfa, 29, rue Bab El Mansour, Casablanca
	M.S.I.N	Imm. Zénith, Rés. Tawfiq, Sidi Maârouf, Casablanca
	Red Med Securities	23, rue Ibnou Hilal Quartier Racine, Casablanca
	Société Générale	55, bd. Abdelmoumen, Casablanca
	Sogecapital Bourse	55, bd. Abdelmoumen, Casablanca
	Upline Securities	101, bd. Zerktouni, Casablanca
Organisme assurant le service financier des titres	CFG Bank	5-7, rue Ibnou Toufail, Casablanca
Organisme chargé de l'enregistrement des titres en Bourse (côté vendeur)	CFG Marchés	5-7, rue Ibnou Toufail, Casablanca

Membres du syndicat de placement

Avertissement de l'AMMC

La valeur de l'action peut évoluer à la hausse ou à la baisse suivant l'offre et la demande du titre en bourse. Le présent document ne saurait se substituer, en aucun cas, au prospectus relatif à la présente opération, élaboré conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant l'appel public à l'épargne et visé par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) sous le n° XX/XX/XXXX/XXXX en date du XX/XX/2025. Celui-ci est tenu gratuitement à la disposition du public au siège de Vicenne et auprès des membres du syndicat de placement et :

- sur le site internet de Vicenne : www.vicenne.ma
- sur le site internet de l'AMMC : www.ammc.ma
- sur le site internet de la Bourse de Casablanca : www.casablanca-bourse.com

vicenne

ENSEMBLE,
FAISONS
PROGRESSER
LA SANTÉ

DU 30 JUIN AU
4 JUILLET 2025
DEVENEZ
ACTIONNAIRE
DE VICENNE
PRIX DE L'ACTION

236 DH



LES SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES
QUI FONT AVANCER LA SANTÉ

comfi.vicenne.com

1. Présentation de Vicenne

L'histoire de Vicenne commence en 1992 avec l'acquisition par la famille Bennani de SCRIM, société spécialisée dans l'équipement médical. En 2004, Best Health (devenue Vicenne en Mars 2025), a été créée, en reprenant dans son giron SCRIM, avant de progressivement élargir son offre et s'imposer désormais comme l'un des principaux fournisseurs d'équipements, de solutions et de services à forte composante technologique destinés aux professionnels de la santé au Maroc. Le Groupe se distingue par un positionnement fort sur différents segments, notamment les équipements lourds et semi-lourds (radiothérapie, imagerie médicale, équipements hospitaliers, laboratoires), les dispositifs médicaux implantables et le diagnostic in vitro.

Fort d'un portefeuille de produits large et varié, le Groupe a historiquement noué des partenariats solides et de très long terme avec des fournisseurs de renommée mondiale tels que Philips, Elekta, Mindray ou encore Beckman Coulter.

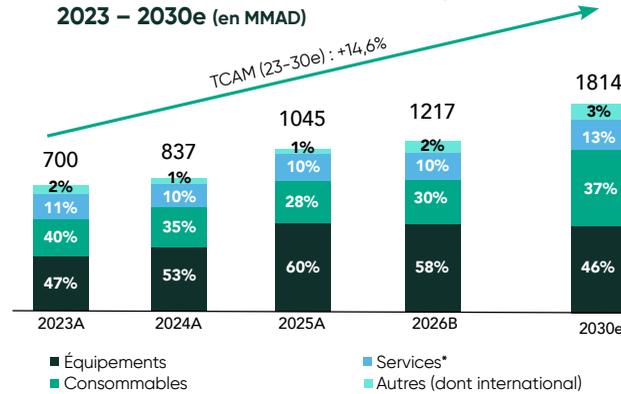
Depuis 2022, le Groupe propose également des services de gestion des déchets d'activités de soins à risques infectieux via sa filiale Saiss Environnement.

2. Objectifs de l'opération

- Saisir des opportunités d'investissement et de croissance (organique et externe) afin de renforcer son positionnement sur ses activités actuelles et développer de nouvelles activités complémentaires ;
- Accroître la notoriété de la Société et sa proximité auprès, entre autres, de ses partenaires et du grand public ;
- Faciliter le recours à des financements externes grâce à un accès direct aux marchés financiers ;
- Optimiser la structure financière de la Société ; et
- Offrir à ses actionnaires de la liquidité.

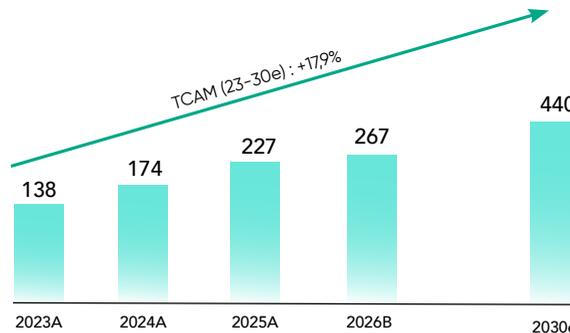
Indicateurs clés

• Évolution du chiffre d'affaires sur la période 2023 – 2030e (en MMAD)

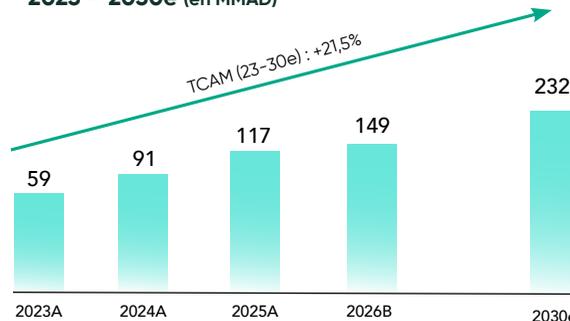


(*) Incluant le SAV, la maintenance et la gestion des déchets médicaux et pharmaceutiques

• Évolution de l'EBE sur la période 2023 – 2030e (en MMAD)



• Évolution du résultat net sur la période 2023 – 2030e (en MMAD)



• Principaux partenariats du groupe Vicenne

Partenaires	Durée du partenariat (par an) ⁽¹⁾	Produits
Elekta	27	• Équipements de traitement de radiothérapie • Équipements de neurochirurgie
PHILIPS	13	• Équipements d'imagerie, diagnostic et interventionnel
mindray	7	• Équipements de bloc opératoire, réanimation, urgences, monitoring et perfusion
BECKMAN COULTER	30	• Analyseur d'échantillons et de chimie
werfen	30	• Analyseurs de gaz du sang total • Analyseurs auto-immunes
Cepheid	13	• Analyseurs All-In-One permettant notamment la réalisation des tests PCR
ThermoFisher SCIENTIFIC	8	• Centrifugeuses, Étuves, Incubateur, Micropipette, Bain- marie, Agitateurs, Stations de traitement d'eau, etc.
MGI	1	• Séquençage NGS
Abbott	10	• Pacemaker, Défibrillateur, EP Consommable, Valve biologique & mécanique, Wokemate & Ensite, etc.

(1) : Il s'agit de la durée écoulée depuis le début du partenariat

3. Structure de l'offre

Vicenne envisage de procéder à une introduction en bourse d'un montant de 499 999 984 de dirhams par voie d'augmentation du capital social en numéraire par émission de 2 118 644 actions à un prix de souscription par action de 236 dirhams, soit 50 dirhams à titre de nominal et 186 dirhams à titre de prime d'émission.

4. Caractéristiques de l'opération

- **Nature de l'opération** : Introduction en bourse par augmentation du capital social
- **Conseiller financier et coordinateur global de l'Opération** : CFG Finance
- **Co- conseiller financier** : Valoris Corporate Finance
- **Nombre d'actions à émettre** : 2 118 644 actions
- **Prix de souscription** : 236 dirhams par actions
- **Montant global de l'opération** : 499 999 984 dirhams
- **Période de souscription** : du 30/06/2025 au 04/07/2025 à 15h30 inclus